

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 12 mai 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix-neuf mai à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de membres présents : 62 dont 61 votants

Etaient présents :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. BAIL Romain, Mme BARILLON Brigitte, M. BEAUGÉ Christophe, M. BERTHAUX Thierry, M. BONNE Cyrille, Mme BOSQUER Catherine, M. BOURGUIGNON Michel, Mme COLLET Céline, Mme COUE DA SILVA Jocelyne, M. COUTANCEAU Bruno, M. DEGOULET Roger, M. DEROO Fabrice, M. DUBAS Jean-Pierre, M. GODEFROY Bruno, M. GRIPPON Marc, M. JEANNE Cédric, M. JOYAU Nicolas, Mme LAMY Anne-Marie, M. LECERF Marc, M. LIZORET Didier, M. MATA Laurent, M. POTTIER Marc, M. RENOUF Thierry, M. SIMAR Olivier, M. SIX Jean-Claude, M. VINCENT Daniel.

Délégués suppléants : M. DIVIER Gérard, M. DUBOST Emmanuel, M. FORESTIER Laurent, M. HUYGHE Clément, Mme LEFÈVRE-PROKOP Nadine, M. MARS Philippe, M. NENARD Cyril, Mme TIPHAIGNE Justine, M. ZANNIER Dominique.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Isabelle ONRAED.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. BUFFETRILLE Alain, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : M. BENARD Jean-Claude, M. CAREL Clément, M. COLAS Richard, M. COOL Etienne, M. DESHAYES Daniel.

Délégué suppléant : M. BOURGUAIS Jean-Paul, M. TISSIER Jean-Pierre.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

Délégués titulaires : M. CICHETTI Bertrand, Mme DUBOS Annie, M. GERMAIN Patrice, M. PICODOT Géry.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires M. CAILLOUET Michel, M. DELILE Éric, M. MAUNOURY Hervé.

⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE

Délégués titulaires : M. BOUJRAD Abderrahman, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MARTIN Gérard.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Délégués titulaires : Mme Céline FOUREZ, Mme Magali LONCLE, M. Jacques-Yves OUIIN.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Délégués titulaires : M. JUS Frédéric, M. LANDREIN Philippe, Mme MOSTIER Sylvie

Délégué suppléant : M. PINEL Olivier (non votant).

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : M. AUBERT Grégory, Mme BROHIER Marie, M. ESCACH Nicolas, Mme LEPETIT Emmanuelle, M. MAUGER Didier, M. TARDIF David.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

Délégués titulaires : Mme Nathalie MAHÉRAULT.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Délégués titulaires : M. HEUTTE Martial, M. HOTTELART Laurent.

⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE

Délégués titulaires : Mme AUGÉ Geneviève, M. CHEDEVILLE Daniel, Mme COTTRON Nathalie, M. GROULT Pascal, Mme ZEYMES Nathalie.

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

Délégués titulaires : Mme LEMARCHAND Hélène.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Délégués titulaires : Mme AUBERT Catherine, M. CHAPPERON Christophe, M. DE WINTER Damien, M. LEPRUN Frédéric.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_10-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026

Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



10. COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ELECTION DES MEMBRES

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Le rôle de cette commission est :

1) D'examiner chaque année :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public (actuellement rapport du délégataire pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles) ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets visés à l'article L2224-17-1 du CGCT ;

2) D'être consultée pour avis par le Comité Syndical sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Le Président de la CCSPL présente au comité syndical avant le 1^{er} juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les conditions qu'elle fixe, l'assemblée délibérante peut charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir, pour avis, la commission des projets précités. A défaut la commission doit être saisie par voie de délibération.

Afin de simplifier les modalités de saisine de la CCSPL, il vous est proposé de mettre en œuvre la faculté ouverte par l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de déléguer au Président le pouvoir de saisir la commission, dans tous les cas où sa convocation est nécessaire et ce sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

Modalités de représentation

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission, présidée par le Président ou son représentant, comprend des membres du Comité Syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par ladite assemblée délibérante.

Cette commission est composée des membres suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_10-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



COMITE SYNDICAL DU 19 MAI 2026

- Le président du SYVEDAC (membre de droit) ou son représentant / sa représentante (désignée par arrêté de délégation du Président),
- Des représentants d'associations locales nommés par le Comité Syndical,
- Des membres invités ou experts éventuels (voix consultative) sur proposition du Président, selon l'ordre du jour.

La loi ne fixe pas de nombre pour chaque catégorie.

Il vous est proposé de fixer comme suit la composition de cette commission :

- Le Président ou son représentant ;
- **9** délégués, soit **1** délégué par groupement adhérent (chaque groupement adhérent étant représenté chacun par un représentant) ;
- **3** représentants d'associations locales

Monsieur le Président reçoit les candidatures pour les membres de la CCSPL.

LE COMITE SYNDICAL

VU le CGCT et notamment son article L. 1413-1,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CREE la CCSPL ;

DECIDE, pour former la CCSPL, de fixer le nombre d'élus à **10** et celui des représentants des associations locales à **3** ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation des membres de la CCSPL ;

DESIGNE les **9** délégués (considérant que le principe de la représentation proportionnelle est respecté) pour constituer la CCSPL, en plus de Monsieur le Président du SYVEDAC ou de son Représentant ;

- M. Cédric JEANNE, CU Caen la mer ;
- Mme Isabelle ONRAED, CC Cingal-Suisse Normande ;
- M. Laurent HOTTELART, CC Cœur de Nacre ;
- M. Etienne COOL, CA Lisieux Normandie ;
- M. Patrice GERMAIN, CC Normandie Cabourg Pays d'Auge ;
- M. Eric DELILE, CC Pays de Falaise ;
- Mme Patricia FIEFFE, SMICTOM de la Bruyère ;
- M. Jacques-Yves OUIN, CC Val ÈS Dunes ;
- M. Philippe LANDREIN, CC Vallées de l'Orne et de l'Odon ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_10-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMME les trois représentants que les associations locales ont désignés pour siéger au sein de ladite commission :

- M. Guy BERNAGOU - UFC Que Choisir de Caen ;
- Mme Claudine JOLY - Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie (CREPAN) ;
- M. Michel HORN - Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie (GRAPE).

DECIDE de donner délégation au Président pour saisir la CCSPL de tout projet de délégation de service public, tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat dans le respect des dispositions réglementaires et sans qu'aucun quorum ne soit exigé,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé, dans ce délai, d'un recours gracieux après de Monsieur le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

AUTORISE Monsieur le Président du SYVEDAC à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, ou s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas JOYAU

A L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260519-260519_10-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2026
Affichage : 22/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

